Département de la Côte d'Or

Syndicat intercommunal du PLU LACHAMPAGNY

Communes de

CHAMBLANC
LABRUYERE
PAGNY-LA-VILLE
PAGNY-LE-CHATEAU

5.9. Documents graphiques

Modification simplifiée du :

Plan au 1/2000

Approuvé le

Légende

Zones d'urbanisation

- UA — Zone principalement affectée à l'habitation
- UAi — Zone principalement affectée à l'habitation soumise aux risques d'inondation
- UF — Zone principalement affectée aux activités artisanales, de bureaux ou de services

Zones futures d'urbanisation

- AUA — Zone principalement affectée à l'habitation
- AUAi — Zone principalement affectée à l'habitation soumise aux risques d'inondation
- AUF — Zone principalement affectée aux activités artisanales, de bureaux ou de services
- AUXm — Zone affectée aux activités logistiques et de services
- 1AUA — Zone principalement affectée à l'habitation à moyen et long terme

Zones agricoles et naturelles

- A — Zone agricole
- Ai — Zone agricole soumise aux risques d'inondation
- N — Zone naturelle
- N — Espace boisé classé à conserver

Emplacements réservés au bénéfice de la commune de Pagny-le-Château

- ER 16, ER 17, ER19, ER 20 pour élargir la voirie à 8 mètres.
- ER 18, ER 21 accès pour desservir des futures zones d'urbanisation (8 mètres)

Emplacements réservés au bénéfice du Conseil Général

- ER 22 pour élargir la RD 976 à 25 mètres.
- ER 23, ER 24 pour élargir les RD 34 et 34a à 16 mètres